

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20230307-7	<u>Séance du 07 mars 2023 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt-trois le sept du mois de mars le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie à 18h30 - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit le Conseil Municipal, que la convocation du Conseil Municipal avait été adressée le 27 février 2023 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents ()</u> Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.	
<u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u> a donné procuration à , a donné procuration à , a donné procuration à , a donné procuration à ,	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : FETE DE LA SAINT PATRICK – CONCERT DU GROUPE ROCK CELTIQUE CAP'TAINE JACK

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, que dans le cadre de la programmation culturelle, un concert soit donné le samedi 25 mars 2023 par le groupe de rock celtique Cap'taine Jack.

La participation de la ville serait de 1 200€TTC selon les termes de la convention jointe en annexe.

La commission culture, réunie le jeudi 23 février 2023 a émis un avis favorable.

Les crédits seront inscrits au BP 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, à _____ de ses membres présents ou représentés,

- Approuve la tenue du concert du groupe rock celtique Cap'taine Jack à l'occasion de la Saint Patrick le samedi 25 mars 2023 pour la somme de 1 200€TTC,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Seloncourt, le 07 mars 2023

Le Secrétaire de séance

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER